

- a) Le ministère de la Culture de l'URSS soumettra la liste des oeuvres et les détails techniques requis en vue d'une exposition de peintures russes de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle proposée en 1978 en échange de l'exposition des oeuvres du Groupe des Sept;
- b) La Galerie d'art de Winnipeg complètera les arrangements avec le ministère de la Culture de l'URSS en vue d'une exposition de peintures d'Ukraine réalisées entre les quinzième et vingtième siècles, ladite exposition devant être présentée à Winnipeg (Manitoba), London (Ontario) et Edmonton (Alberta) au Canada.

Durant la période couverte par le programme, les deux parties poursuivront leurs consultations concernant ces expositions et de nouveaux échanges d'expositions d'art et d'art appliqué; l'institution canadienne responsable et les autorités soviétiques compétentes conviendront des modalités au cas par cas.

5. D'encourager et d'aider l'échange de renseignements et de publications d'intérêt commun entre les musées et les galeries d'art de chaque pays.

6. D'examiner favorablement les demandes de prêt d'oeuvres d'art ou d'autres objets de valeur culturel qui doivent faire partie d'expositions tenues dans l'autre pays. La partie soviétique examinera les demandes suivantes de la partie canadienne:

- a) La demande de la Galerie nationale du Canada en vue du prêt de trois oeuvres de Van Dyck du Musée Hermitage pour leur inclusion dans une exposition intitulée Le jeune Van Dyck;